

Vincent Geisser et Aziz Zemouri

Marianne et Allah

*Les politiques français
face à la « question musulmane »*



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site **www.editionsladecouverte.fr**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue. Vous pouvez, à défaut, envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte (9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris), pour demander à recevoir gratuitement par la poste notre bulletin trimestriel *À La Découverte*.

ISBN 978-2-7071-4961-9

En application des articles L 122-10 à L 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, Paris, 2007.

Introduction

De l'indigène au client musulman

« En faisant autant de cas de l'islam, en lui donnant autant d'importance, tout en mettant des obstacles à l'émergence d'une formation de théologie française de l'islam, la France fabrique littéralement du communautarisme par le sommet. Il faut rapidement remettre la religion à sa place pour enfin s'attaquer aux véritables sujets qui minent la société française. »

Roger FAUROUX, ancien ministre,
ancien président du Haut-Conseil à l'intégration.

« Exclus de l'universalisme quand il fallait asseoir notre domination, les musulmans sont cette fois sommés de s'y soumettre, de manière à garder la seule posture respectable pour eux, le silence et la soumission. La France reste engoncée dans la matrice coloniale et reproduit inlassablement les mêmes erreurs que par le passé. »

Yazid et Yacine SABEG, 2004 ^{1 a}.

La dénonciation du « communautarisme », supposé sévir particulièrement dans les cités des banlieues, est devenue depuis les années 1990 un leitmotiv du discours politique en France, suscitant une forme de course à la « pureté laïque ». Chaque responsable politique cherche à apparaître comme le meilleur défenseur du « modèle républicain » : de Nicolas Sarkozy à Ségolène Royal, en passant par le

a. On trouvera en fin de volume l'ensemble des notes de référence, classées par chapitre.

Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, l'UDF et le Front national, sans oublier certaines composantes de l'extrême gauche, l'image terrifiante du « communautarisme musulman » hante les stratégies politiques et électorales, comme si la capacité d'un élu ou d'un candidat à exercer le pouvoir se jugeait à son aptitude à énoncer un diagnostic catastrophiste sur la société française, sans forcément d'ailleurs y apporter de solutions concrètes.

Qu'il s'agisse d'un rapport des Renseignements généraux évoquant la nécessité de promouvoir un « islam républicain » pour contenir les dérives de l'« islam radical »², du leader du premier parti de France (l'UMP) appelant la jeunesse française à lutter contre le « communautarisme » et la « loi des tribus »³, de la candidate socialiste à la présidence de la République qui associe le foulard islamique à l'excision, la mutilation et la violence masculine contre les femmes⁴, ou encore du maire d'une grande agglomération de l'Est de la France souhaitant résoudre le problème de la délinquance dans sa ville grâce à une collaboration plus active des associations musulmanes locales⁴, toutes ces prises de position soulignent la profonde ambivalence du traitement républicain de l'islam et des musulmans. Car si le « communautarisme musulman » est régulièrement dénoncé comme le symptôme d'un dysfonctionnement social majeur (la fameuse « crise des banlieues »), il est aussi très largement créé, sinon encouragé, par ceux-là mêmes qui le pointent du doigt.

C'est la thèse centrale de cet ouvrage : le communautarisme musulman est moins le produit des activités ordinaires des individus, groupes et organisations dits « islamiques », que celui d'un mode de gouvernance politique plongeant ses racines dans une longue histoire. Une gouvernance qui s'est progressivement imposée comme une figure incontournable de la rhétorique, des pratiques et des mœurs politiques françaises. D'où toute l'ambiguïté de formules politiques telles que l'« islam français » ou l'« islam républicain », qui expriment cette tentation paradoxale des responsables politiques de conduire progressivement

a. Le 13 novembre 2006, au gymnase Japy à Paris, Ségolène Royal prononçait cette phrase qui restera sans doute l'une des plus marquantes de sa précampagne électorale : « Je vous le dis ici. Mon combat pour la laïcité, c'est pour vous femmes voilées, femmes mutilées, femmes excisées, femmes violées, femmes infériorisées, femmes écrasées... Inégalités salariales, violences faites aux femmes, mariages forcés, inégalités dans la formation professionnelle, inégalités dans l'emploi. Mon combat pour la laïcité, c'est pour vous. »

les musulmans de France aux lumières de la laïcité et de la raison républicaine, tout en les maintenant dans leur spécificité islamique.

Vous avez dit « islam français » ?

« Islam français », voilà une formule qui a une résonance bien actuelle, voire futuriste. L'historien Henry Laurens rappelle pourtant qu'elle était déjà d'un usage courant durant la Première Guerre mondiale, en raison notamment de l'afflux massif en métropole de soldats et d'ouvriers nord-africains⁵. Alors que les politiques, les intellectuels et les experts du paysage islamique français en sont encore aujourd'hui à palabrer pour savoir s'il convient de parler d'« islam en France » ou d'« islam de France », la III^e République n'avait pas hésité, elle, à proclamer son islamophilie⁶ comme « un mot d'ordre politique, une réalité institutionnelle et un sujet de débat où l'on essaye de concilier une universalité française et une spécificité musulmane dans un cadre impérial⁷ ». Dans les incessantes et lancinantes discussions qui animent régulièrement aujourd'hui la scène politico-médiatique sur la légitimité ou l'illégitimité de la présence musulmane en France – « l'islam est-il soluble dans la République ? », pour reprendre le titre provocateur d'une revue publiée en 1997⁸ –, se dégage un net sentiment de surplace, voire de régression. Comme si, à chaque fois, les acteurs se devaient de rejouer la grande pièce de l'allégeance républicaine, les figurants musulmans étant constamment sommés de donner des gages de leur *francité* à leur metteur en scène suprême : l'État français et ses représentants autorisés (les élus et les professionnels de la politique).

Certes, le contexte a changé : la France a perdu la quasi-totalité de ses « territoires musulmans » d'Outre-Mer – à l'exception de Mayotte et de La Réunion, qui comptent de fortes communautés islamiques – et ses « musulmans de l'intérieur » ne sont plus considérés désormais comme des sujets, mais bien comme des citoyens français à part entière que rien, sur le plan juridique, ne semble distinguer des autres Français. Toutefois, en dépit des transformations affectant la gestion des femmes et des hommes, les institutions et les dispositifs d'action publique, on observe de nombreuses permanences et réminiscences de la politique musulmane d'antan. Il existe bien une tradition française en matière de « gouvernance musulmane », révélant sur le long terme

une tension identique, qui consiste précisément à vouloir émanciper cet Autre musulman, tout en cultivant son particularisme, souvent malgré lui, entretenant une forme d'islamité imposée, une assignation à résidence communautaire en quelque sorte.

Si l'islam ne se dissout pas dans la République, c'est que les décideurs républicains ne souhaitent pas vraiment le dissoudre (du moins pas complètement), exhibant une nouvelle forme de « statut personnel » qui certes n'existe pas en droit, mais qui produit des effets sociopolitiques bien réels : un statut personnel imaginaire, qui s'est substitué au statut personnel de la colonisation (le Code de l'indigénat)⁹ et justifie le maintien d'une « politique musulmane », distincte de celle pratiquée à l'égard des autres confessions et cultes. En ce sens, le « communautarisme musulman » est bien, en grande partie, une création républicaine : il est volontairement entretenu, en dépit des proclamations d'intégration républicaine et d'émancipation laïque.

Ces dernières années, le vieux projet républicain à l'égard des « musulmans » – catégorie juridico-politique que l'on croyait disparue à tout jamais avec la fin de l'empire colonial – est d'ailleurs revenu en force dans les discours politiques, médiatiques et institutionnels. Il repose sur une injonction paradoxale : le supposé « particularisme islamique » est sommé de s'« assimiler » ou de s'« intégrer » à la République laïque, alors qu'on l'enjoint dans le même temps de s'institutionnaliser – étape préalable présentée comme nécessaire, mais provisoire –, comme si sa dissolution totale et immédiate dans le corps social constituait une menace¹⁰.

Ce que dément pourtant, de façon indiscutable, la réalité, comme en attestent toutes les enquêtes sociologiques sérieuses sur le fait musulman en France, conduites notamment par une nouvelle génération de chercheurs de terrain – Amel Boubekeur, Moussa Khedimellah, Samir Amghar, Franck Frégosi, Khadija Mohsen-Finan, Omero Mariangiou, etc.¹¹. Elles montrent que, si l'on constate effectivement une montée de la religiosité musulmane et d'un activisme communautaire dans certains quartiers populaires de banlieue, ces phénomènes ne sont en rien identifiables à un communautarisme qui viserait à saper le modèle républicain français. Au contraire, les pratiques et revendications musulmanes se combinent volontiers à un conformisme social et politique, à l'instar du projet de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF, organisation réputée pourtant

« fondamentaliste ») de faire terminer les prêches de ses imams par une prière pour la « patrie France » (« que la paix soit sur notre pays »)¹², initiative qui rappelle celle des rabbins prorépublicains aux XIX^e et XX^e siècles¹³.

Mais, en l'espèce, la réalité sociale compte bien moins que la « force du préjugé¹⁴ » et des idéologies. Car, en pratique, l'invisibilité sociale des musulmans de France n'est jamais véritablement souhaitée : comme on le verra dans ce livre, la raison en est qu'une véritable « assimilation » – à l'image de celle des enfants d'immigrés européens d'hier – réduirait considérablement les marges de manœuvre de la puissance publique en termes de gestion, de contrôle et de surveillance d'une « communauté » qui continue à être perçue essentiellement à travers le prisme sécuritaire, même après la troisième génération née en France. Le problème majeur est que ce « temps provisoire » s'éternise et finit par produire, légitimer et routiniser des mécanismes de régulation de type « particulariste », pour ne pas dire discriminatoire, à l'égard de l'islam et des musulmans. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une « politique républicaine de l'islam¹⁵ », se référant à la fois à une perspective universaliste sur le long terme (les musulmans finiront bien par devenir des « Français comme les autres¹⁶ ») et à un traitement spécifique sur les court et moyen termes (leur « instinct communautaire » supposé justifiant une pédagogie républicaine adaptée à leur particularisme religieux).

L'invention républicaine de la « communauté musulmane »

Reste que l'utilisation de la formule « politique républicaine de l'islam », au singulier et sans indication de périodisation, risque de conforter l'idée d'une cohérence excessive et d'une permanence historique de l'action publique en matière de culte musulman, comme s'il existait une continuité quasi parfaite par rapport à la période coloniale. La thèse du « continuum colonial¹⁷ » nous semble pourtant devoir être maniée avec beaucoup de précautions, moins pour des raisons idéologiques ou morales – ne pas froisser les susceptibilités républicaines ou républicanistes – que pour des raisons d'intelligibilité globale.

Il existe assurément des éléments d'unité et de continuité historiques de l'action publique française à l'égard des musulmans. Mais celle-ci, y compris pendant la période coloniale, a reposé sur des présupposés idéologiques, politiques et philosophiques divers, sinon contradictoires, les courants les plus conservateurs (monarchistes, bonapartistes, nationalistes antisémites...) pouvant se coaliser avec les plus « éclairés » (ligues républicaines, loges maçonniques, libéraux indigénophiles...) pour orienter l'action de l'État et des autorités locales en direction des indigènes musulmans¹⁸. Par ailleurs, cette « politique musulmane » n'a jamais été homogène dans l'espace et dans le temps : elle a connu des adaptations, des variations et des versions multiples en fonction des enjeux politiques du moment et des particularismes locaux. La « politique musulmane » actuelle, telle qu'on la voit se dessiner depuis la fin des années 1980 sous l'impulsion de différents ministres de l'Intérieur (principalement Pierre Joxe, Charles Pasqua, Jean-Pierre Chevènement et Nicolas Sarkozy) et du Bureau central des cultes^a, est le produit de ce processus complexe d'hybridation.

On ne peut à cet égard que partager la prudence de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès, pour qui « la colonisation n'explique pas tous les événements, les décisions politiques, les représentations actuelles ou les crises identitaires de notre République¹⁹ ». Pour comprendre les ressorts de la « politique musulmane » d'aujourd'hui, mieux vaut donc renoncer aux explications totalisantes des effets de la colonisation française. Et chercher plutôt à mettre à nu les « continuités métissées²⁰ » et les « filiations complexes » : loin de se réduire à une simple reproduction des mécanismes de domination, elles incorporent sans cesse de nouveaux référentiels, lesquels n'ont souvent strictement rien à voir avec la période coloniale.

Une enquête inédite

C'est bien dans cette conception dynamique de l'analyse des héritages coloniaux, qui peuvent être considérés comme autant de « traces » dans la gestion publique actuelle de la « question

a. Créé par un décret du 17 août 1911, le Bureau des cultes prend la suite de la Direction générale des cultes du ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, il est toujours rattaché au même ministère.

musulmane », que nous situons la démarche de cet ouvrage. Nous montrerons ainsi que, si l'on ne peut plus véritablement parler aujourd'hui d'indigénat ou de « politique indigène » à propos du traitement institutionnel des musulmans, il est possible néanmoins de mettre en évidence des survivances de la « politique musulmane » d'antan, qui tendent à se fondre plus globalement dans des pratiques clientélistes. *L'indigène musulman* tend à devenir un *client musulman*, objet de toutes les sollicitudes des pouvoirs publics, aboutissant à l'enfermer dans son identité religieuse au mépris de ses autres appartenances sociales.

Ce livre n'est ni essai ni un pamphlet. Il repose sur une enquête approfondie de plusieurs années. Nous avons cherché, de la façon la plus rigoureuse possible, à explorer les mécanismes de fabrication de l'actuelle « politique républicaine de l'islam », en privilégiant à la fois un éclairage « par le haut » – les points de vue des cabinets ministériels, des conseillers, des hauts fonctionnaires, des experts en islam et des responsables de partis politiques – et une approche « par le bas », celle des relations quotidiennes qui se trament dans les espaces locaux entre des musulmans français ordinaires et des élus de la République.

Pour ce faire, nous avons conduit de nombreux entretiens auprès des acteurs de l'islam de France, participé à moult réunions « sur le vif » et dépouillé des archives et documents difficilement accessibles au grand public. Cette enquête inédite est surtout le résultat d'une collaboration entre deux acteurs de terrain : un politologue, qui travaille depuis plus de quinze ans sur les questions d'ethnicité dans le système politique français, observant une tendance à l'« islamisation imposée » aux populations issues de l'immigration postcoloniale – en l'espace de quelques années, les « Nord-Africains » sont devenus des « Maghrébins », des « Beurs » et aujourd'hui des « musulmans » ; et un journaliste, qui a pu relever à travers ses nombreux reportages, en France et à l'étranger, la difficulté des politiques français et aussi des acteurs musulmans – qui portent une large responsabilité – à se libérer définitivement de leurs démons coloniaux.